

Comité de projet « Bouchonne »

Commune de Pamiers

Salle Gabriel Fauré, Mairie de Pamiers

Mardi 20 mai 2025, 9h30

Etaient présents :

- Paul-Antoine SUAREZ, MELVAN
- Jules DEBEE, MELVAN
- Clément BARASC, MELVAN
- Laurie GORRIA, Représentante de la Sous-Préfète de Pamiers
- Oriane VEZIAN, Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées
- Annie BOUBY, Mairie de Verniolle
- Alain ROCHET, Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées
- Charline JAILLET, Mairie de Pamiers
- Xavier FAURE, Mairie de Pamiers
- Marie-Hélène VAN-MIEGHEM, Direction Départementale des Territoires de l'Ariège
- Kevin BOULOGNE, Ariège Nature (en distanciel)

→ Introduction

M. Barasc de la société Melvan, porteur du projet, présente la société.

M. Debee présente le cadre juridique du comité de projet, issu du décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023.

→ Présentation du projet

M. Debee de la société Melvan présente le projet de Bouchonne.

L'objectif du projet de Bouchonne est la valorisation d'un délaissé agricole à faible valeur agronomique par l'installation d'un site de production d'énergie renouvelable grâce à la technologie photovoltaïque. La puissance du projet est estimée à 3 MWc.

Son productible prévisionnel est estimé à 1 420 kWh/kWc.

Ainsi, la production d'énergie issue du parc photovoltaïque de Bouchonne permettrait de couvrir la consommation électrique spécifique d'environ 3 629 personnes.

Le site est une zone agricole en friche, au bord de l'autoroute A66. Le site n'est ni cultivé, ni exploité, n'a aucune valeur économique ou touristique. De plus, le terrain n'est pas déclaré à la PAC depuis plus de 10 ans. Il n'a aucun usage actuellement et n'est pas constructible.

La parcelle concernée est la suivante :

Section	Numéro	Surface (m ²)
YD	10	22 197

Le potentiel agronomique du terrain a été évalué comme faible par le Bureau d'Etudes AUREA.

Le PLU de la commune ainsi que la compatibilité urbanistique de Bouchonne sont présentés.

Le design du projet est présenté ainsi que les différents aménagements et équipements autour du projet. (Sécurité incendie, pistes internes, haies paysagères...)

Le raccordement hypothétique du projet est présenté. Le raccordement est projeté à l'heure actuelle au tronçon HTA situé à 230 mètres du site.

Monsieur Rochet questionne sur la véracité du raccordement sur un poste HTA qui se situe sur un poteau électrique. Melvan affirme que ce type de raccordement est possible, mais que le raccordement final sera donné par Enedis.

Les coûts prévisionnels du projet sont présentés. Le coût total de développement, de construction et de mise en service du projet de Tambour est estimé à 2,42 millions d'euros.

Madame Bouby demande si un stockage est prévu dans le projet. Monsieur Suarez répond que celui-ci est dimensionné dans le modèle économique, mais que la technologie est encore trop récente pour que celle-ci ait un intérêt.

Le principe de l'autoconsommation collective est présenté ainsi que la possibilité de la mettre en place en lien avec le projet de Bouchonne.

Madame Gorria demande de plus amples détails concernant les bénéfices de cette autoconsommation collective, Monsieur Suarez précise que cette mise en place permet de proposer des tarifs préférentiels et des contrats assez souples.

Madame Vezean revient aux questions posées par la Chambre d'Agriculture de l'Ariège lors du Pôle ENR de décembre 2024 notamment concernant la compensation agricole volontaire. Melvan répond que des échanges avec la Chambre d'Agriculture de l'Ariège sont encore en cours afin de définir ces aspects.

Madame Jaillet se questionne quant à l'impact du projet sur l'artificialisation des sols notamment en lien avec la loi Zéro Artificialisation Nette du 20 juillet 2023. Melvan assure à la commune de Pamiers que le projet respectera les critères de la non-artificialisation des sols.

Les recettes fiscales pour les collectivités sont présentées. Sur une période d'exploitation de 30 ans, les retombées fiscales pour les collectivités sont estimées à 580 821 euros.

Melvan présente sa volonté de communiquer au grand public notamment via des flyers à disposition en mairie. Madame Jaillet demande à la société Melvan de se rapprocher de Monsieur Yvon Legal responsable de ces sujets pour la commune.

Monsieur Rochet interroge Melvan quant à la mise en place de garanties financières pour assurer le démantèlement de la centrale à la fin de l'exploitation de celle-ci, même en cas d'incapacité du porteur de projet de la réaliser. Melvan confirme que cette mise en place est

totallement envisageable d'autant plus que celle-ci est obligatoire pour l'obtention d'un tarif de rachat de l'électricité via la Commission de Régulation de l'Énergie sur ce type de projet.

Madame Van-Mieghem apporte des points de vigilance sur l'instruction du projet notamment sur la loi ZAN et la justification du site.

Madame Vezeau demande si la société Melvan a eu des nouvelles concernant les prescriptions archéologiques. Monsieur Debee répond qu'aucune nouvelle n'a été donnée à Melvan à ce jour.

Comité de Projet de Bouchonne

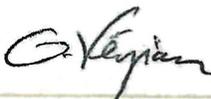
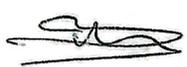
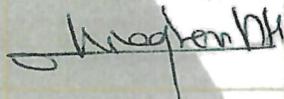
Date du comité de projet : 20/05/2025

Lieu du comité de projet : Salle Gabriel Fauré, 1 Place du Mercadal, 09100 Pamiers

Liste des membres convoqués :

- Porteur de projet : MELVAN
- Commune de Pamiers (commune d'implantation du projet)
- Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées
- Commune de Bézac
- Commune de Bonnac
- Commune de Villeneuve du Paréage
- Commune de Montaut
- Commune de Carlaret
- Commune de La Tour-du-Crieu
- Commune de Verniolle
- Commune de Saint-Jean-du-Falga
- Commune de Benagues
- Commune de Saint-Bauzeuil
- Commune de Saint-Victor-Rouzaud
- Commune de Madière
- Commune d'Escosse
- Préfet de l'Ariège
- SDIS de l'Ariège
- SCoT de la Vallée de l'Ariège
- Direction Départementale des Territoires de l'Ariège
- Chambre d'Agriculture de l'Ariège
- ENEDIS
- CAUE de l'Ariège
- ANA – Conservatoire d'espaces naturels de l'Ariège

Nom	Prénom	Représentant de	Signature
Debee	Jules	MELVAN	
BARASC	Clément	MELVAN	
SUABET	Paul-Antoine	MELVAN	

Nom	Prénom	Fonction	
GARRIA	Laurie	SGA SP Pamiers	
VÉZIAN	Oriane	chargée mission environnement CCPAP	
Berby	Annie	Maire Vernolle	
ROCHET	Alain	CCPAP	
JAILLET	Charline	Mairie Pamiers (URBA)	
TAURO	Alice	Adjoint URBA	
VAN NIEGHEM	Marie- Hélène	DDT Arège	
BOULOGNE	Kévin	ANA-CEN Ariège	<u>Kevin Boulogne</u> <small>Kevin Boulogne (May 20, 2025 16:58 GMT+2)</small>



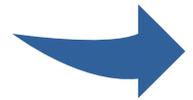
Projet photovoltaïque de Bouchonne
20 mai 2025
Pamiers

Melvan est un producteur indépendant français
d'énergies renouvelables, qui développe, finance,
Construit et opère des centrales solaires et éoliennes.

PRÉSENTATION MELVAN



SOMMAIRE



Emargement



Présentation de Melvan



Cadre juridique du Comité de Projet



Présentation du Projet

Emargement



Présentation de Melvan



PRÉSENTATION DE MELVAN



Melvan est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables, qui développe, finance, construit et exploite des installations solaires et éoliennes, en y associant des unités de stockage lorsque cela est pertinent afin de les exploiter en propre et dans la durée.

L'entreprise est active en France métropolitaine et à l'outre-mer.

L'objectif de Melvan est d'apporter des réponses durables aux besoins énergétiques et environnementaux des entreprises et des collectivités en leur apportant des solutions afin de tirer le meilleur parti des ressources locales.

Avignon

Direction Territoriale Sud Est
120, rue Jean-Marie Tjibaou
84000 Avignon

Bordeaux

Direction Territoriale Sud Ouest
Immeuble Hyperion
72, rue Carle Vernet
33800 Bordeaux

Orléans

Direction Territoriale Nord
2, rue Saint-Etienne
45000 Orléans

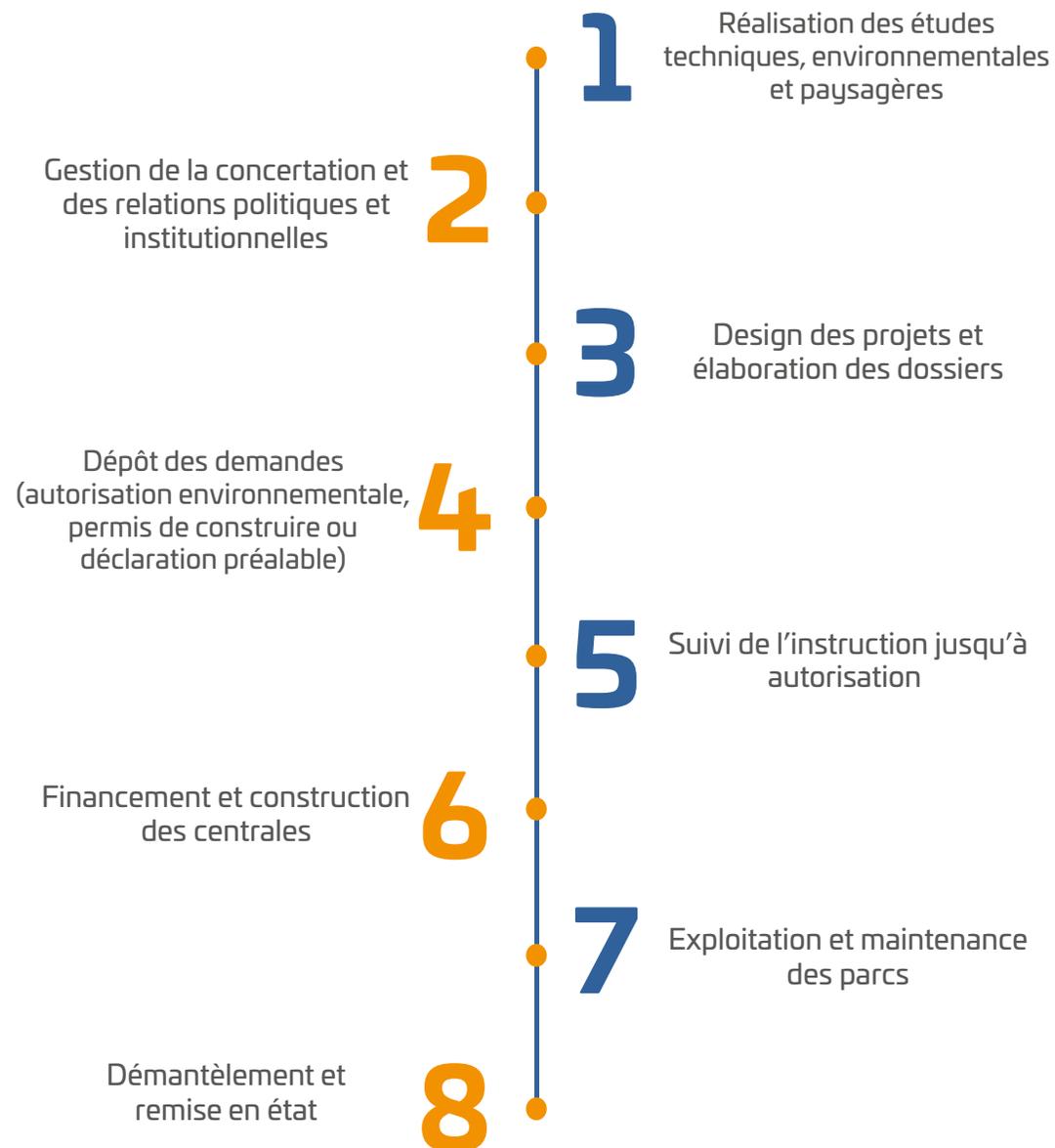
Agences de Développement

Lyon
Toulouse
Metz
Rennes
Agen
Aix-en-Provence
Niort

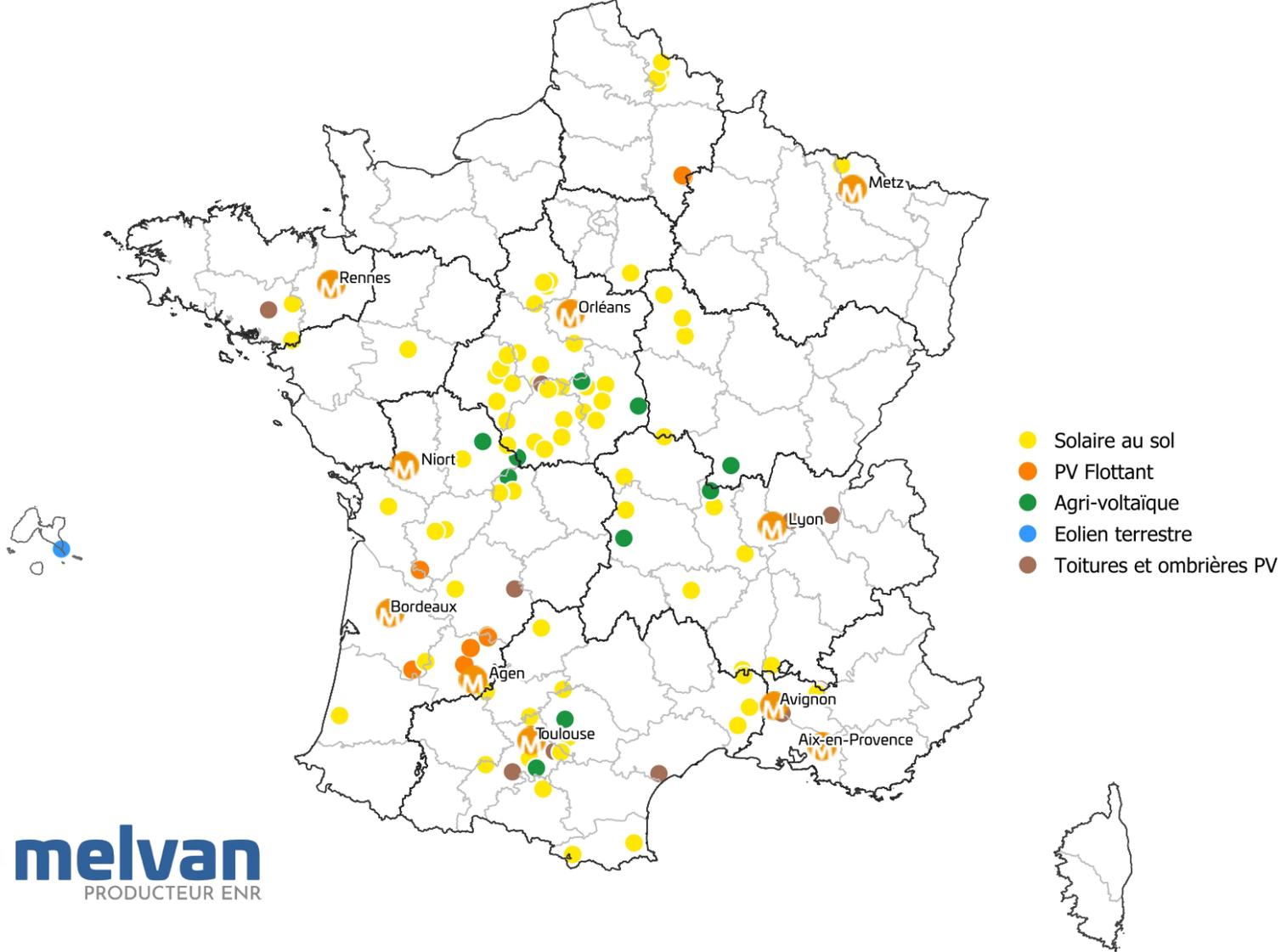
NOTRE MÉTIER

Schéma de cycle de vie d'un projet

Melvan développe des parcs éoliens et solaires photovoltaïques (toitures, ombrières, parcs au sol, flottant) associés le cas échéant à des moyens de stockage (stationnaire, hydrogène vert...)



NOS PROJETS



NOTRE IMPLANTATION LOCALE

Présent sur l'Occitanie depuis trois ans et plus particulièrement sur Toulouse depuis plus de deux ans :

- Bénéfice de la proximité avec les projets
- Signataire et adhérent de chartes d'acteurs locaux
- Portefeuille de projets agrivoltaïque limité
- Volonté de coconstruire avec les projets avec les Chambres d'Agriculture



NOS PROJETS EN OCCITANIE



Couverture des abords du complexe sportif municipal pour apporter confort pour les usagers et production d'énergie verte.

Cadre juridique du comité de projet



CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET

Cadre légal :

- Article L.211-9 du Code de l'énergie (créé par l'article 16 de la loi APER du 10 mars 2023) : Article L211-9 Code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie : Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Obligation pour les porteurs de projets d'organiser un Comité de Projet pour les projets ci-après* et implantés en dehors des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) et dont la 1ère demande d'autorisation est déposée depuis le 24 juin 2024

- *Parcs éoliens (soumis à ICPE A) Parcs solaires PV Puissance > 2,5MWc soumis à EIE ou Cas par cas (exclus : toiture/ombrières sur stationnement) Installation Hydraulique régime concession (>4,5kW) Biomasse (ICPE A- rubrique 3110), méthanisation (soumis à ICPE A), EnR mer (soumis à mise en concurrence)

CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET

Participants au Comité de projet :

Participants obligatoires :

- Porteur de projet ;
- 1 représentant de chaque commune d'implantation du projet ;
- 1 représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la/les communes d'implantation du projet sont membres.

→ **Projet Solaire** : 1 représentant de chaque commune limitrophe de la/des communes d'implantation du projet.

Participants facultatifs :

- A la demande de l'un des membres du comité :
 - Le préfet ou son représentant,
 - Un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné,
 - Un représentant du gestionnaire de réseau public de transport d'énergie concerné
- A la demande du porteur de projet, d'un représentant d'une commune d'implantation du projet ou d'un représentant de l'EPCI à fiscalité propre dont une commune d'implantation du projet est membre.

Présentation du projet « Bouchonne »



Objectifs du projet



L'objectif du projet de Bouchonne est la **valorisation d'un délaissé agricole** par l'installation d'un site de **production d'énergie renouvelable** par la technologie photovoltaïque.

La puissance prévisionnelle du projet est estimée à 3 MWc.

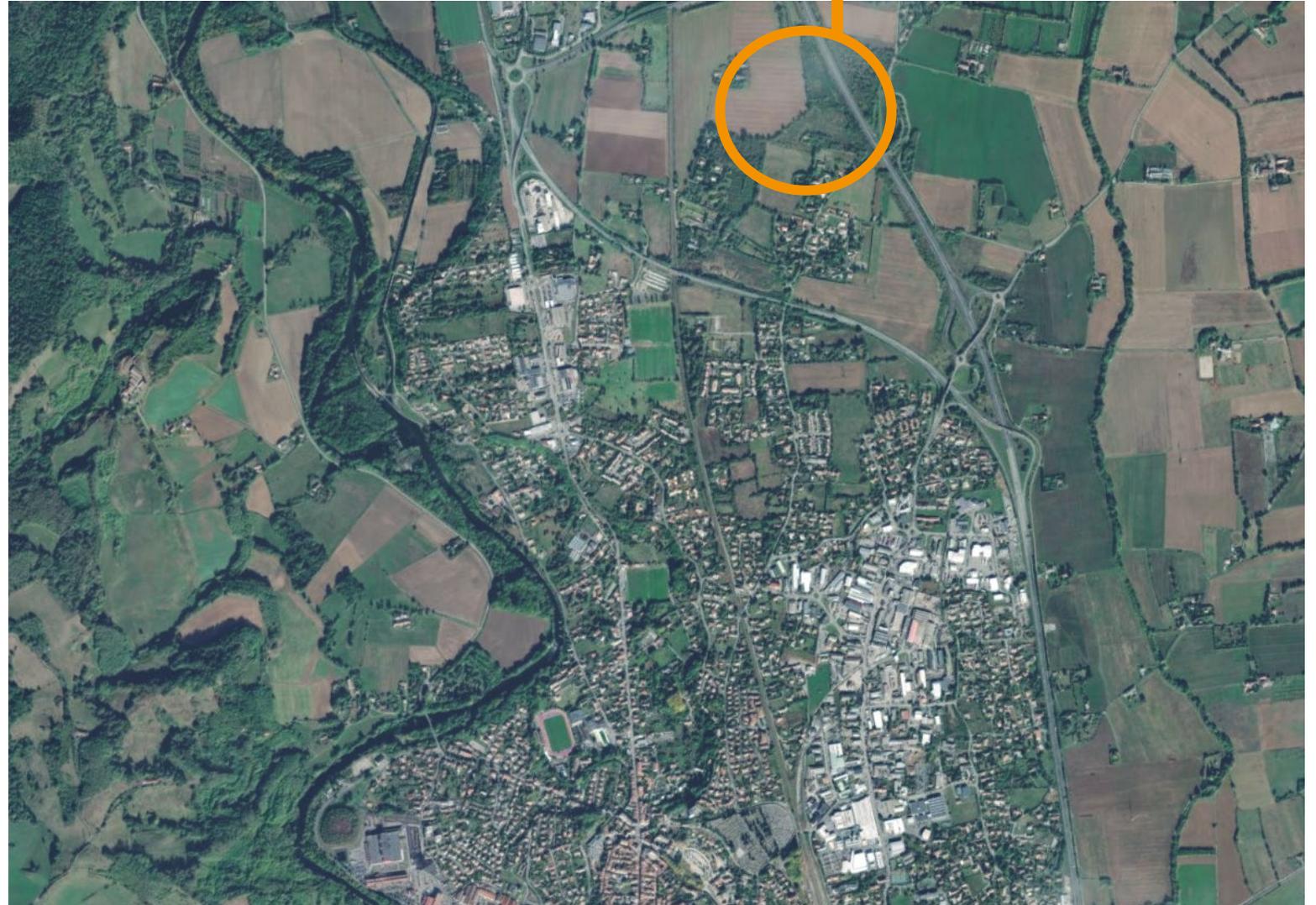
Son productible prévisionnel est estimé à 1 420 kWh/kWc.

Localisation du site



Le site de Bouchonne se
situe sur la commune de
Pamiers

Parcelles YD 10



Pourquoi ce site ?

Le site est une zone agricole en **friche**, en bordure de l'autoroute 66.

Le site n'est **ni cultivé, ni exploité, n'a aucune valeur économique ou touristique. Non déclaré à la PAC depuis plus de 10 ans.**

Il n'a aucun usage actuellement et n'est pas constructible.



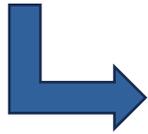
Contexte agricole

Ancienne parcelle exploitée en maraîchage, coupée en 2 au moment de la construction de l'A66

Division de la parcelle qui a amenée à la non-exploitation de celle-ci

Pas de déclaration Politique Agricole Commune (PAC) sur la parcelle depuis plus de 11 ans

Potentiel agronomique faible (C.f. EPA)



Parcelle intégrée pour partie au projet de document cadre (rencontre avec la CA 09 le 27/03/2025)



1993



2000



2024

Potentiel agronomique



Résultats des sondages pédologiques (réalisés par Auréa)

Les analyses révèlent que la parcelle présente un potentiel agricole limité, en raison notamment de sa texture de sol, de sa faible CEC, de son pH variable et de sa réserve d'eau insuffisante. Ces caractéristiques font que la remise en culture de ce sol serait difficile et peu rentable, nécessitant une irrigation intensive et des apports fertilisants significatifs.

Dans ce contexte, le projet photovoltaïque apparaît comme une option judicieuse pour valoriser cette parcelle. Il permettrait non seulement de générer de l'énergie renouvelable, mais également de mettre en place une activité agricole adaptée aux contraintes du sol, telle que le pâturage ovin, qui nécessitera moins d'interventions culturales. Cela contribuerait à une utilisation durable des ressources tout en améliorant l'économie locale.

Le potentiel agronomique de la zone du projet est, selon les données disponibles, dans son ensemble **assez faible**.

Implantation prévisionnelle





Un élevage familial d'ovin et bovin viande



Lieu-dit Le Birgouda à Pamiers



2 associés : Hervé FERRAND (41 ans) et sa mère Odile FERRAND (70 ans)



SAU de 374 ha + 460 ha d'estive partagés avec 3 autres exploitations

2 ateliers d'élevage :



- 250 ovins, race Tarasconnaise



- 140 bovins, race Gasconne



Hervé a une double activité de transporteur d'animaux (mobilise en moyenne 2 jours/semaine)

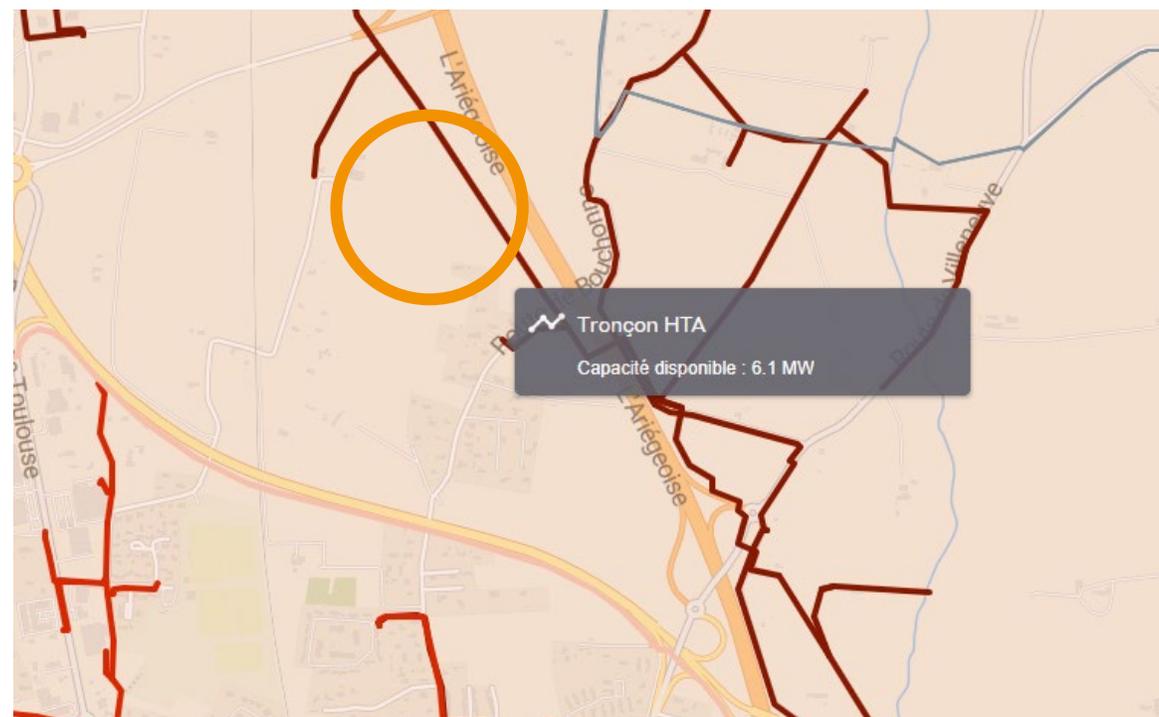


- 1972 : Création de l'exploitation par les parents d'Hervé, avec deux ateliers d'élevage (ovin et bovin)
- 2004 : Installation d'Hervé dans le GAEC au décès de son père,
- 2026 : Installation prévue de Mathias (fils d'Hervé, 16 ans, en Bac agricole) pour succéder à Odile => évolution des cheptels bovins et ovins en cours (*projet d'installation*)



ACTE AGRI PLUS

Raccordement



Raccordement prévisionnel au poste HTA/BT de 230 mètres de linéaires qui n'engendre pas d'enjeux

Raccordement des câbles qui se fera par voies souterraines

Version définitive du raccordement soumise par Enedis après obtention du Permis de Construire

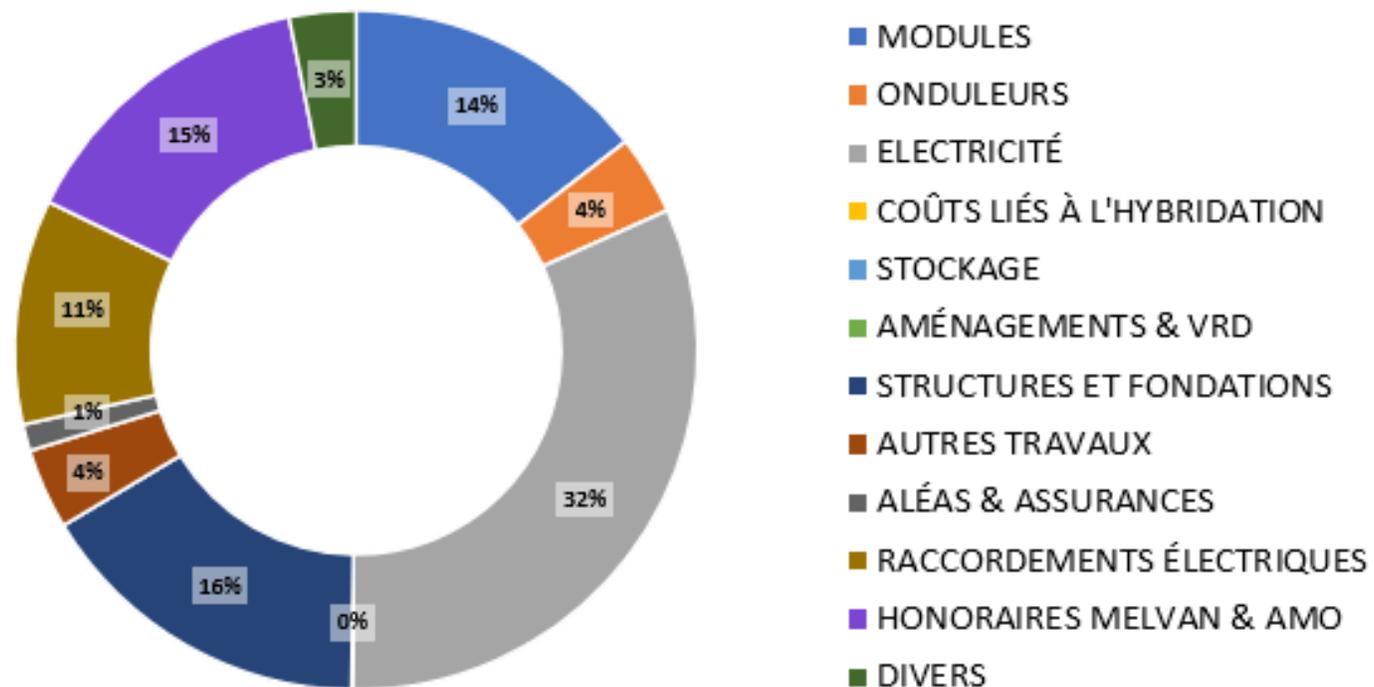
Coûts prévisionnels du projet



Total coût :

2,42 M€

Synthèse Capex



Recettes fiscales estimées sur 30 ans

	Département	Commune	EPCI
/an	9 122€	655€	9 583€
Total	273 668€	19 648€	287 504€



Soit total/an
19 361€

Soit
total/exploitation
580 821€

Principe de l'Autoconsommation Collective

Contrat d'autoconsommation avantageux

Contrat de fourniture d'électricité classique

pamiers
Cœur d'Ariège

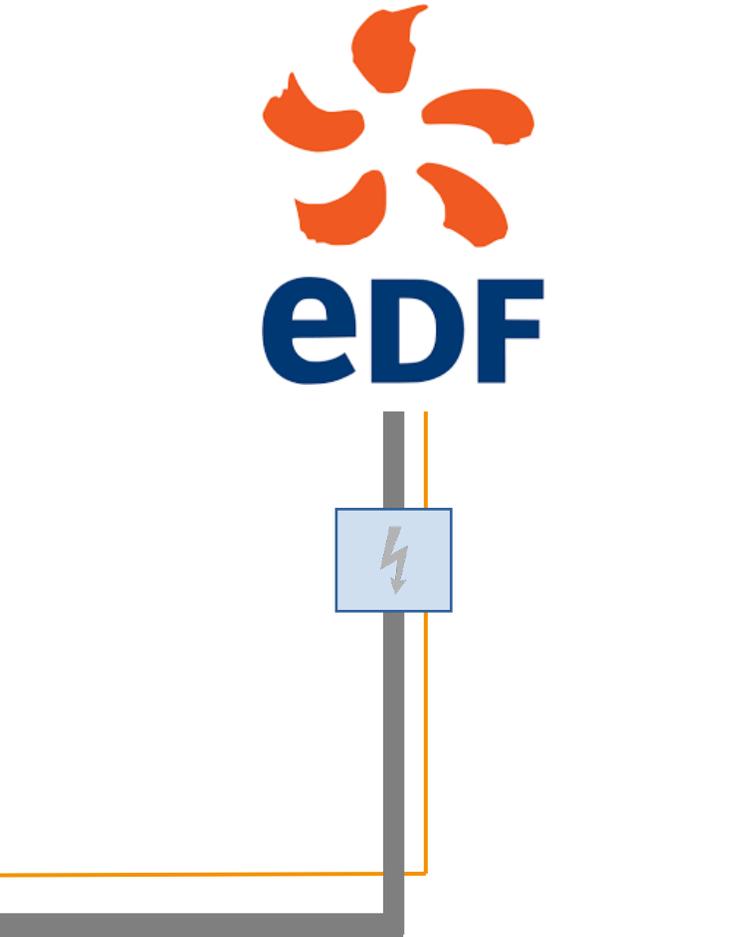
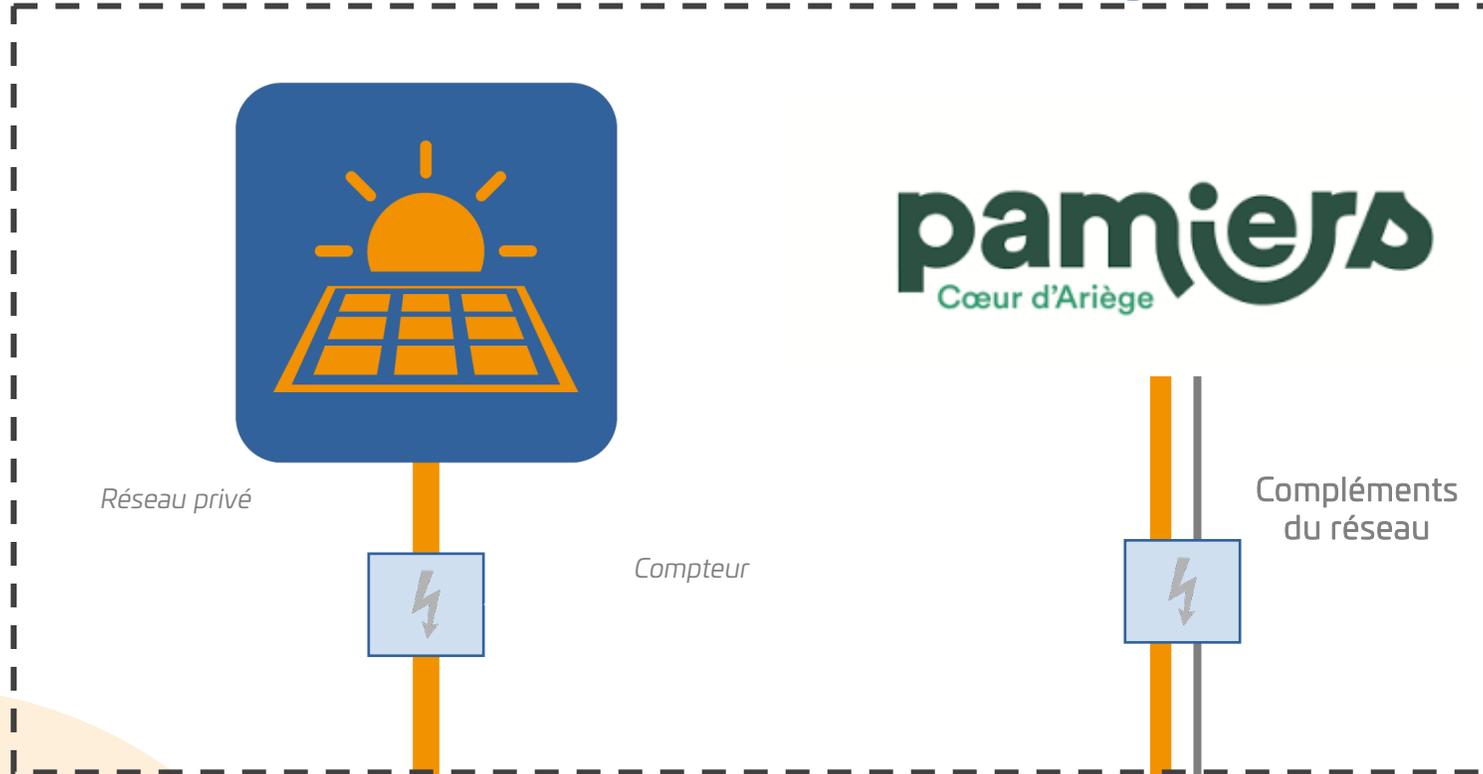
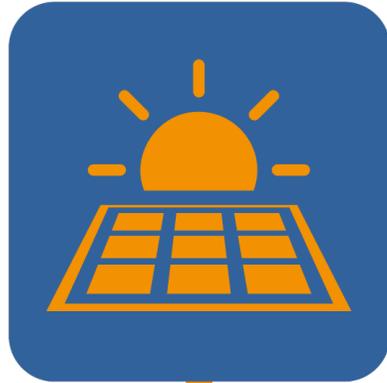

edf

Réseau privé

Compteur

Compléments
du réseau

Réseau public



Caractéristiques du projet



3 MWc

Puissance installée sur la zone mise à disposition



1 420

kWh/kWc/an
Heures de fonctionnement équivalentes pleine puissance



4 260 MWh/an

Estimation de la production annuelle moyenne d'électricité



~ 3 629 personnes

Production équivalente à la consommation électrique spécifique



1 546 tonnes de CO2/an

Estimation rejets de CO2 évités



Durée d'activité de la centrale : 40 ans

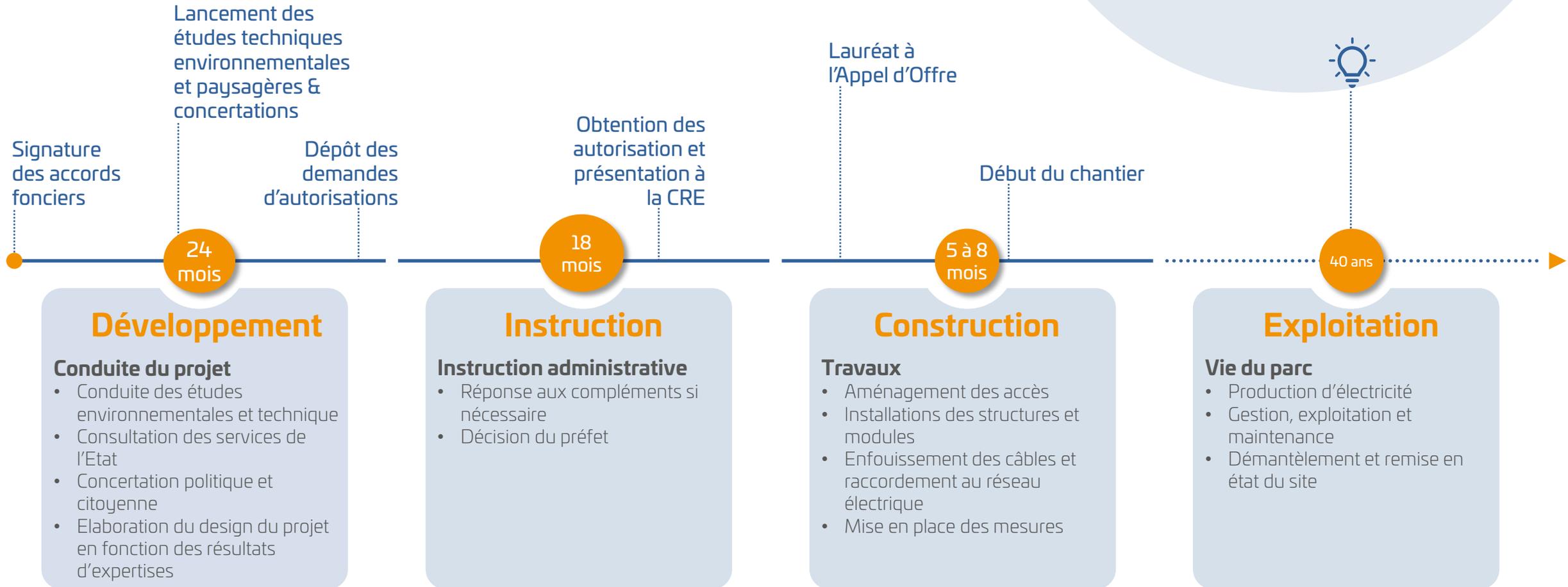


Date de mise en service prévisionnelle de la centrale : **2027**



1,8 ans
Temps de retour énergétique de la centrale

Planning envisagé



Communication externe

Melvan : un acteur déjà engagé et implanté en région Occitanie.



Légende :

- Solaire au sol
- Toitures et ombrières
- Agrivoltaïsme

**Zoom sur l'un de nos projets :
Les ombrières du stade de Caraman**

Les ombrières solaires installées sur le stade de rugby "Roger Bourgairel" et le centre culturel "Saint-Exupéry" permettent de fournir de l'ombre et de produire une énergie renouvelable injectée dans le réseau électrique local.

Chaque année, les ombrières produisent en moyenne 2800 MWh, soit la consommation d'électricité d'environ 1700 personnes, permettant d'éviter l'émission de 666 tonnes de CO2 dans l'atmosphère.



Nos partenaires locaux.



Melvan en quelques mots.

Melvan est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables qui développe, finance, construit et exploite des installations dont il reste propriétaire. Pour être au plus proche des territoires, Melvan s'implante dans différentes régions, avec à ce jour une cinquantaine de collaborateurs répartis entre Agen, Avignon, Bordeaux, Lyon, Metz, Niort, Orléans, Rennes et Toulouse.

Nos engagements.

Nous sommes convaincus que notre activité doit participer à améliorer durablement le cadre de vie de l'ensemble de nos parties prenantes. Pour y parvenir, nous avons défini collectivement une feuille de route RSE et fixé des indicateurs comprenant des objectifs à atteindre à l'horizon 2026. L'ensemble de ces objectifs ont également été inscrits dans les statuts de l'entreprise. Grâce à ces engagements, Melvan a obtenu le statut de société à mission fin 2024.

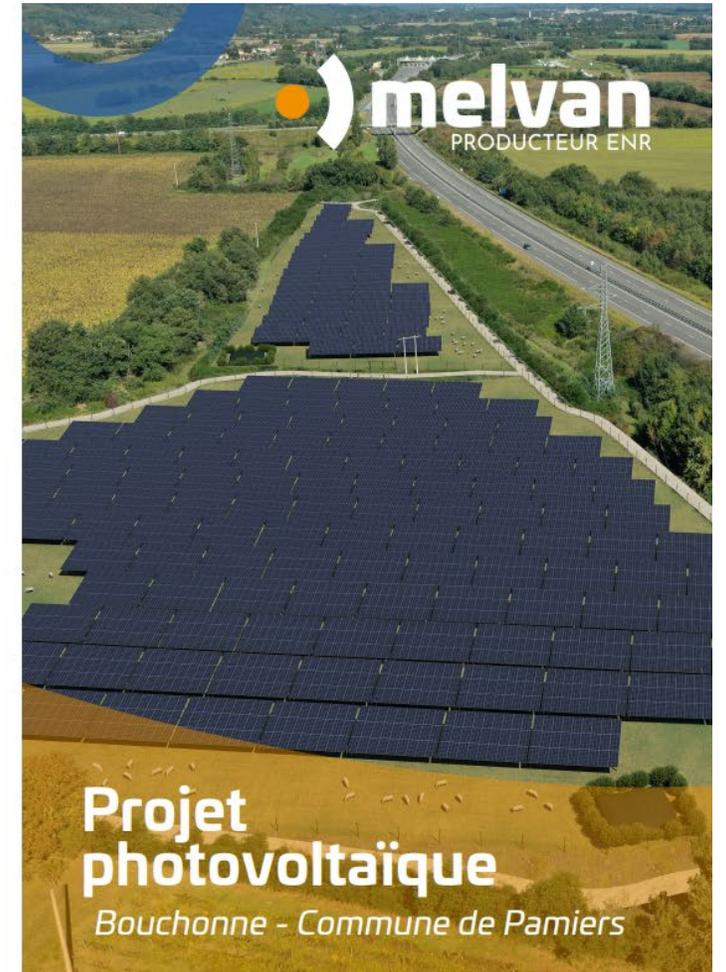
Nos projets en image.



Direction Territoriale Sud Est
120 Rue Jean-Marie Tjibaou
84000 Avignon
☎ 04 90 89 95 77
avignon@melvan.eu

Agence Toulousaine
116 Route d'Espagne
31100 Toulouse - Helios 4
☎ 05 61 43 70 97
info@melvan.eu

En ligne :
🌐 www.melvan.eu
📘 Melvan SAS



Communication externe

Projet de centrale : une opportunité pour la commune.

Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques afin de générer de l'électricité qui sera ensuite injectée dans le réseau public de distribution.

Ce projet prend place sur une friche agricole inexploitée depuis plus de 15 ans, présentant un faible potentiel sur la base de relevés agronomiques et en bord d'autoroute.

Études depuis 2023 : Résultats et caractéristiques du projet.

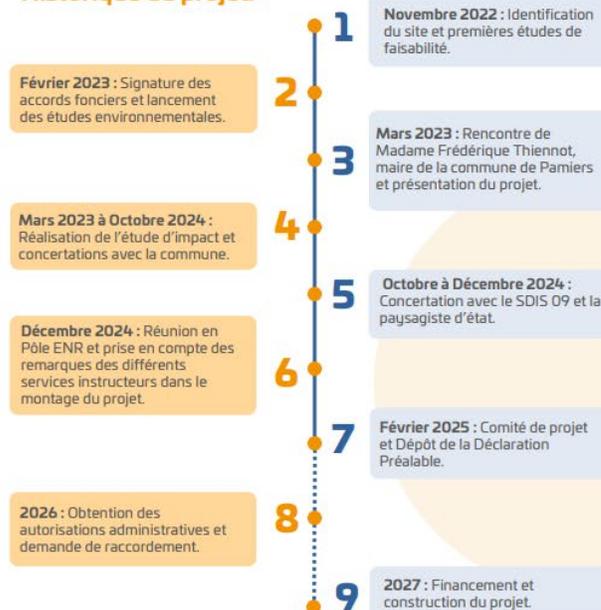
Au terme des études réalisées depuis février 2023, les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :



Répartition prévisionnelle des recettes fiscales entre collectivités.

	Département	Commune de Pamiers	C.C.P.A.P
Recettes Totales (30 ans d'exploitation)	164 637 €	126 893 €	285 963€
Recettes Totales Annuelles	5 363€	3 980€	9 532€

Historique du projet.



Photographie du site par drone



Environnement : La nature en considération.

Un travail collaboratif a été réalisé entre les environnementalistes, naturalistes, paysagistes et autres experts, en partenariat avec le porteur du projet (conception, construction), afin d'intégrer progressivement les conclusions et recommandations environnementales tout au long du développement du projet.

Afin de réaliser l'étude d'impact, Melvan a missionné le bureau d'étude PM Environnement.



Plan de masse du projet sur fond orthophoto



Lors de la conception de la centrale photovoltaïque, divers enjeux techniques, réglementaires, environnementaux, paysagers ont été pris en considération.

Associés à la concertation territoriale et la prise en compte du voisinage du projet, l'implantation finale propose un projet de moindre impact par la mise en œuvre de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Enfin une activité de pâturage ovin sera mise en place sur site avec un éleveur de Pamiers.



melvan
PRODUCTEUR ENR

Jules Debee
Responsable Projets

j.debee@melvan.eu
06 77 10 37 90

PRÉSENTATION MELVAN

Direction Territoriale Sud Est

120, rue Jean Marie Tjibaou

84000 Avignon

☎ 04 90 89 95 77

avignon@melvan.eu



www.melvan.eu

